

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS  
COMITE SYNDICAL du 03 décembre 2020**

**DELIBERATION N°36/2020 - Budget principal**

**Objet : Demande d'avance de cotisation des Communautés de communes pour l'année 2021**

L'an deux mille vingt, le trois décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.  
Date de convocation du Comité syndical : 23 novembre 2020

Secrétaire de séance : Bernard Pagès

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		DELBARY	Aline	✕
MAULUN	Frédéric	✕	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	✕	LAPUYADE	Arlette	
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse	✕	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
LHOMET	Sylvie	✕	ZIMMERLICH	Julia	
LURTON	Thierry		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
<b>CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES</b>					
QUENNEHEN	Vincent	✕	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	✕	YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc	✕	DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle	✕	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	✕	AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	✕	ROUGIER	Frédéric	
HARRIS	Anne	✕	SCHOMAECKER	Denise	
ZEFEL	Nathalie	✕	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	✕	CHAZALLET	Patrice	
MARTRET	Marion		DELPONT	André	
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain	✕	MONNERIE	François	✕
PAGÈS	Bernard	✕	LAFON	Maryvonne	✕
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	✕	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain	✕	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 20

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 1 pouvoir (de Monsieur Cotsas à Monsieur Martin)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir - heure)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20201203-36-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 14/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Président présente les nécessités suivantes :

Comme chaque année, afin de limiter l'usage de la ligne de trésorerie (et donc des frais liés), en attendant le versement des cotisations des Communautés de communes et le vote du budget 2021.

Le PETR souhaite solliciter une avance de cotisation des Communautés de communes, représentant pour certaines Communautés de communes 25% du montant des cotisations 2020 (cf. tableau ci-dessous).

	Avance de cotisation demandée : 25% du montant des cotisations 2020 en euros
Communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers	13 030,08 €
Communauté de communes Les Coteaux Bordelais	(paiement sur 8 mois)
Communauté de communes du Créonnais	(paiement sur 8 mois)
Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers	16 694,28 €
Communauté de communes du Secteur de Saint Loubès	21 178,43 €

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à la majorité des suffrages exprimés :**

1 abstention (Monsieur Quennehen)

- d'autoriser le Président à demander une avance de cotisations de 25% aux Communautés de communes (suivant le tableau ci-joint), dès janvier 2021, sur la base des cotisations 2020,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette demande.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré le 03 décembre 2020**

**Le Président,**



**Alain MONGET**